

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

UNION POUR LA NATION CONGOLAISE

"UNC"

INTER-FEDERATION DU LUALABA

Parti politique enregistré par l'arrêté ministériel n°111 du 19 janvier 2010

DECISION N°0030/SIF/UNC/LBA/2024 DU. 12.1.01.1.2024 PORTANT DESIGNATION D'UN MEMBRE DE L'INTER-FEDERATION UNC LUALABA/PROVINCE DU LUALABA

Le Secrétaire Inter-fédéral.

Vu la constitution de la République Démocratique du Congo;

Vu la loi n°01/002 du 15 Mars 2004 portant organisation et fonctionnement des partis politiques ;

Vu l'arrêté ministériel n°111/2010 du 19 Juin 2010 du Vice-premier Ministre, Ministre de l'Intérieur et Sécurité portant enregistrement d'un Parti Politique;

Vu les statuts et les règlements intérieurs de l'Union pour la Nation Congolaise;

Vu la rés<mark>ol</mark>ution n°0001/P/2ème congre/UNS/2018 du 04 Août 2018 portant élection du Président National de l'UNC ;

Vu la décision n°004/PN/2021 portant organisation, composition et modalité de fonctionnement des organes de base de l'Union pour la Nation Congolaise;

Vu la décision n°0039/PN/UNC/2021 du 07 Septembre 2021 portant nomination des membres du comité de l'inter fédération de l'Union pour la Nation Congolaise/Province du Lualaba;

Vu la nécessité et uraence,

Décide:

Article 1 : Sont désignés à titre provisoire membres de la coordination de la mobilisation et propagande de l'inter fédération du Lualaba les personnes dont les noms suivent :

N°	Nom, Post-nom et Prénom	Fonction
1	BONIFACIO TSHIKOMBA Cavula	Coordonnateur provincial de la cellule de mobilisation et propagande
2	MUSENDEKA KAJ Gisèle	Coordonnateur adjointe en charge de la zone DILALA 1
3	MASENGO WA KABUYA Patient	Coordonnateur adjoint en charge de la zone DILALA 2
4	NGOY WA MWIKA Isidore	Coordonnateur adjoint en charge de la Zone MANIKA 1
5	NKULU WA NDALAMBA Esther	Coordonnateur adjoint en charge de la Zone MANIKA 2
6	KAZADI ULEMBA Michel	Mobilisateur LATIN KISU
7	NKULU WA NKULU Véronique	Mobilisateur Cité MANIKA 1

8	LUNDA NGANDU Guellord	Mobilisateur Cité MANIKA 2
9	KABWE MWAMBA FANA	Mobilisateur Cité MANIKA 3
10	KUMWIMBA KIFIKWA Elda	Mobilisateur Cité DIUR 1
11	TSHINKAKU KAYEMBE Nicolas	Mobilisateur Cité DIUR 2
12	BAKANA NKANKU	Mobilisateur bel air 1
13	MULUNGE MAKONGA Judith	Mobilisateur bel air 2
14	DJUMA BAKANA	Mobilisateur Crète 1
15	NGOIE ILUNGA Lolie	Mobilisateur Crète 2
16	KAZADI MBUYA Horis	Mobilisateur KASULU KABILA
17	MAYEMB NTAMBU Désiré	Mobilisateur KASULU
18	MASENGO MUKENA LILO	Mobilisateur KAMANYOLA 1
19	PAGNWE MUSEWA Béatrice	Mobilisateur KAMANYOLA 2
20	YAV MBUMB Joel	Mobilisateur KAMANYOLA 3
21	KISHIKO MPOYO Mardochée	Rapporteur
22	KABUNDJI SANGO Clair	Communication
23	KANZ KASOMB Patient	Photographe

Article 2: Toutes les décisions antérieures contraires à la présente désignation sont abrogées.

Article 3 : Le Directeur de Cabinet est chargé de l'exécution de la présente désignation qui entre en vigueur à la date de sa signature.



Lualaba-République Démocratique du Congo